

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE THÔNES**

SÉANCE DU 5 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq du mois de juin, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués en Séance Officielle à dix-neuf heures, se sont réunis dans la Salle Consulaire, sous la présidence de M. Claude COLLOMB-PATTON.

Étaient présents : Mme Catherine MANIGLIER, M. Grégory BAERT, Mme Brigitte VULLIET, M. Serge HUDRY, Mme Stéphanie POIRIER, M. Jean-Marc ALEMANY, Mme Christine RUFFON, M. Sébastien CHALLAMEL, Maires-Adjointes,

Mme Nicole LAURIA, M. Jérôme AGNELLET, Mme Sandrine CRESPIN, MM. Nicolas MORDRET, Stéphane BRUGÈRE, Sébastien ATRUX-TALLAU, Mmes Gaëlle TAGLIABUE, Delphine FILLION-ROBIN, Odile PRIOLET, Leslie BIBOLLET, M. José BARRADAS, Mme Gaëlle GUEBEY, M. Rémi FRADIN, Mme Gaëlle VERJUS, Conseillers municipaux.

Avaient donné procuration : MM. Éric POLLET, Patrice GURRET, Mmes Brigitte VACHERAND-DENAND, Floriane BERTEZ, M. Hakim SILANES EL MANEGHOUDI, Conseillers municipaux.

Était Absente : Mme Ghislaine AVRILLON dit-à-JEAN ANTOINE, Conseillère municipale.

Date de la convocation : 29 mai 2026
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29
Présents et représentés : 28

Secrétaire : Mme Catherine MANIGLIER, Maire-Adjointe, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'elle déclare accepter.

---oo0oo---

N° 2026/092 - COMPOSITION DU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL (CST) – FIXATION DU NOMBRE DE REPRÉSENTANTS

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L.251-1 et suivants et R.252-30 et suivants ;

Vu notamment les articles R.252-35 et R.252-36 relatifs à la détermination des effectifs et à la consultation des organisations syndicales ;

Vu le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux ;

Vu les élections professionnelles fixées au 10 décembre 2026 ;

Considérant que l'organe délibérant doit déterminer la composition du Comité Social Territorial au moins six mois avant la date du scrutin ;

Considérant la consultation des organisations syndicales représentées au sein du CST, en date du 21 mai 2026 ou à défaut des organisations syndicales connues de la collectivité ;

Considérant que l'effectif apprécié au 1er janvier 2026 servant à déterminer la composition du CST est de :

Effectif total : 111 agents
- Femmes : 79 soit 71.17 %
- Hommes : 32 soit 28.83 %

Considérant que les listes de candidats devront respecter la proportion de femmes et d'hommes au regard de ces effectifs ;

.../...

Envoyé en préfecture le 15/06/2026

Reçu en préfecture le 15/06/2026

Publié le 16/06/2026

ID : 074-217402809-20260605-CM26092-DE

S²LOW

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
Par vote à main levée, à l'unanimité,

- **FIXE** le nombre de représentants titulaires du personnel à 5 et en nombre égal le nombre de représentants suppléants.
- **DÉCIDE** du maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel.
- **DÉCIDE** le non-recueil de l'avis du collège des représentants de la collectivité.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ AUX LIEU ET DATE SUSDITS

THÔNES, le 10 juin 2026

Le Maire,

Claude COLLOMB-PATTON



POUR COPIE CONFORME

La secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'C. Maniglier', is written over the text.

Catherine MANIGLIER

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE **15 JUIN 2026** ET
PUBLICATION ÉLECTRONIQUE LE **16 JUIN 2026**

THÔNES, le **16 JUIN 2026**

Le Maire,

Claude COLLOMB-PATTON

